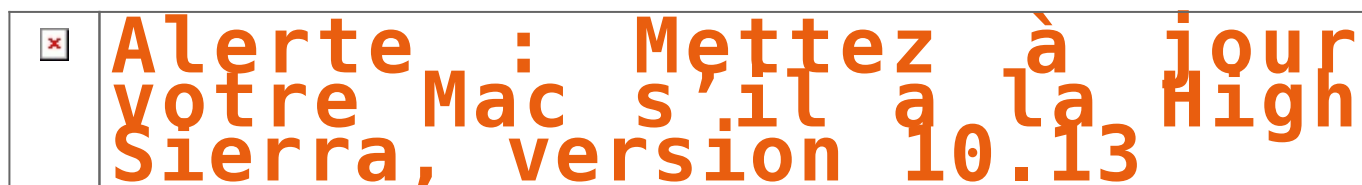


Alerte : Mettez à jour votre Mac s'il a la High Sierra, version 10.13



Une faille de sécurité préoccupante avait été détectée sur la dernière version, appelée « High Sierra », du système d'exploitation macOS d'Apple. La firme à la pomme a développé un correctif en urgence.

Comment savoir si vous êtes concerné ?

La vulnérabilité permettait d'obtenir un accès administrateur depuis un simple accès utilisateur, sans nécessairement nécessiter un accès physique à l'ordinateur : pour peu que des services à distance (comme par exemple VNC Viewer) soient activés, un intrus connecté à votre réseau local pouvait en prendre le contrôle. Il n'est toutefois pas possible de se *logger* par ce moyen sur une machine déjà allumée, dont l'écran est protégé par mot de passe. Apple avait rappelé la procédure permettant remédier temporairement au problème : il s'agit d'activer l'utilisateur « root » sur votre Mac et de définir un mot de passe.

VERSION.

Ce problème ne concerne que la dernière version du système d'exploitation (High Sierra, version 10.13). Pour savoir quelle est la version du système de votre Mac, il vous suffit de suivre le mode d'emploi mis en ligne par Apple : dans le menu Pomme situé dans le coin de l'écran, sélectionnez « À propos de ce Mac ». La version du système d'exploitation s'affiche dans la boîte de dialogue...[lire la suite]

Denis JACOPINI

Afin de connaître la version de Mac OS X installé sur votre ordinateur, veuillez suivre les manipulations suivantes :

1. Cliquez sur le menu Pomme en haut à gauche de votre écran.
2. Sélectionnez « A propos de ce Mac »
3. Une fenêtre va apparaître avec la version de votre système.

LE NET EXPERT

:

- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
- **AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE** de vos traitements
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : Une faille de sécurité critique détectée sur le système d'exploitation MacOS – Sciencesetavenir.fr

**Plusieurs centaines de sites
enregistrent l'intégralité
des actions de visiteurs**

<input type="checkbox"/>	Plusieurs centaines de sites enregistrent l'intégralité des actions de visiteurs
--------------------------	---

Une étude menée par des chercheurs de l'université de Princeton montre que des sites très populaires recourent à des scripts qui enregistrent le moindre mouvement de souris.

La pratique s'appelle session replay, littéralement « rejouer une session ». Elle consiste à enregistrer l'intégralité des actions d'un visiteur sur un site Web : les endroits où il clique bien sûr, mais aussi ses mouvements de souris, ce qu'il ou elle tape dans un formulaire de série et à quelle vitesse... Des données qui permettent de « revoir », en vidéo, comment un internaute s'est comporté en reproduisant l'intégralité de sa session sur le site...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
- **AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE** de vos traitements
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *Plusieurs centaines de sites enregistrent l'intégralité des actions de visiteurs*

70 % des attaques informatiques partent d'un problème humain. Il est urgent de sensibiliser votre personnel.

✘	70 % des attaques informatiques partent d'un problème humain. Il est urgent de sensibiliser votre personnel.
---	--

En matière de cybersécurité, l'Europe a décidé de légiférer mais des disparités existent. Explications avec Julie Gommès, experte en cybersécurité lors de la SME Assembly 2017 (Assemblée annuelle des PME organisée par la Commission européenne) à Tallinn (Estonie). Pour elle, la première faille de sécurité est entre la chaise et l'ordinateur.

[Article source]

LE NET EXPERT

:

- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
 - **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *Cybersécurité : 70 % des attaques partent d'un problème humain – Courrier cadres*

Plusieurs centaines de sites enregistrent l'intégralité des actions de visiteurs

✕	Plusieurs centaines de sites enregistrent l'intégralité des actions de visiteurs
---	---

Une étude menée par des chercheurs de l'université de Princeton montre que des sites très populaires recourent à des scripts qui enregistrent le moindre mouvement de souris.

La pratique s'appelle session replay, littéralement « rejouer une session ». Elle consiste à enregistrer l'intégralité des actions d'un visiteur sur un site Web : les endroits où il clique bien sûr, mais aussi ses mouvements de souris, ce qu'il ou elle tape dans un formulaire de série et à quelle vitesse... Des données qui permettent de « revoir », en vidéo, comment un internaute s'est comporté en reproduisant l'intégralité de sa session sur le site...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
- **AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE** de vos traitements
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
- **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité**, **Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *Plusieurs centaines de sites enregistrent l'intégralité des actions de visiteurs*

Vol de données chez Uber : L'état Français demande des explications

x	Vol de données chez Uber : L'état Français demande des explications
---	---

Le secrétaire d'État au Numérique a écrit jeudi au PDG d'Uber, Dara Khosrowshahi, après l'annonce du piratage des données personnelles de 57 millions d'utilisateurs.

Le secrétaire d'État au Numérique Mounir Mahjoubi a écrit jeudi au PDG d'Uber, Dara Khosrowshahi, après l'annonce du piratage des données personnelles de 57 millions d'utilisateurs, pour lui demander des explications sur d'éventuelles victimes françaises.

« Face au danger que représente l'exploitation de ces données, je souhaite vous exprimer mon inquiétude quant à l'éventuelle présence en très grand nombre de clients et chauffeurs français » parmi les victimes, souligne Mounir Mahjoubi, dans un courrier. « Pouvez-vous à ce jour nous indiquer si des utilisateurs français sont concernés et si oui combien, et de quel type sont les données qui ont été dérobées », interroge-t-il. Le secrétaire d'État demande aussi « quelles mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour informer et accompagner les utilisateurs ».

Noms, adresses électroniques et numéros de téléphone.

Uber n'a pas détaillé qui sont les victimes de cette fuite d'informations remontant à la fin 2016, et qu'il avait dissimulée, mais de nombreux Français sont vraisemblablement concernés. Le chiffre de 57 millions est en effet énorme, quand l'ancien patron Travis Kalanick déclarait en octobre 2016 -plus ou moins au moment des faits- compter 40 millions d'utilisateurs actifs dans le monde. Selon Uber, les noms, adresses électroniques et numéros de téléphone des victimes ont été subtilisés. Le groupe américain de réservation de voitures avec chauffeur affirme qu'aucune information bancaire n'a été exfiltrée, pas plus que les dates de naissance et les historiques de trajets.

Le secrétaire d'État s'étonne qu'Uber n'ait « pas signalé cet incident ». Mounir Mahjoubi s'étonne également de ce qu'Uber n'ait « pas signalé cet incident » auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) et de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (Anssi), responsables respectivement de la protection des citoyens et de la coordination de la défense française contre les pirates informatiques, qui ont été mises en copie de son courrier. Il aurait également apprécié que le groupe américain se signale « auprès des utilisateurs concernés ».

Mahjoubi souhaite que l'entreprise informe les utilisateurs concernés et les autorités. « Au regard du nombre de vos clients, vous avez une importance qui vous donne des responsabilités », souligne Mounir Mahjoubi, rappelant qu'un règlement européen rendra en mai prochain les entreprises responsables des données personnelles qu'elles détiennent, et leur imposera de signaler rapidement les incidents. « Au regard du danger existant, nous aimerions que vous informiez volontairement les utilisateurs concernés ainsi que les autorités françaises », insiste le secrétaire d'État au Numérique...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL
- AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE de vos traitements
- MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
- SUIVI de l'évolution de vos traitements
- FORMATIONS / SENSIBILISATION :
 - CYBERCRIMINALITÉ
- PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- RECHERCHE DE PREUVES (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)
 - TÉLÉPHONES (récupération de Photos / SMS)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- EXPERTISES & AUDITS (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - SÉCURITÉ INFORMATIQUE
 - SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *Piratage d'Uber : Mahjoubi demande des explications*

Uber : ces inquiétants témoignages de Français qui rapportent des piratages



Uber : ces inquiétants témoignages de Français qui rapportent des piratages

La révélation fin novembre 2017 du hacking géant de Uber, qui s'est fait voler les données de 57 millions d'utilisateurs à travers le monde, a de quoi inquiéter les habitués de l'appli. Si l'entreprise assure que leurs coordonnées bancaires sont à l'abri, des Français témoignent avoir vu leur compte piraté pour des sommes parfois très conséquentes.

Un séisme dans le joyeux monde des applis. La direction d'Uber a admis cette semaine que les données de 57 millions de ses utilisateurs avaient été piratées en octobre 2016. Après avoir donc dissimulé ce hacking d'ampleur pendant un an, l'entreprise s'est empressée d'assurer ce mardi 21 novembre que les coordonnées bancaires des usagers concernés n'avaient pas été dérobées. « *Cela me paraît très bizarre qu'Uber ne stocke qu'une partie des données dans son Cloud Amazon, celui qui a été hacké par les pirates, sans les numéros de cartes bancaires* », relève pour Marianne Julie Gommès, experte en cyber-sécurité. « *Que les données bancaires ne soient pas du tout concernées me semble peu probable* », abonde Claire Juiff, experte conseil en gestion de crise et formée au cyber-risque...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
- **AUDIT RGPD ET CARTOGRAPHIE** de vos traitements
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *Uber : ces inquiétants témoignages de Français qui rapportent des piratages*

Alerte : Une faille de sécurité sur des jouets connectés expose les enfants

✕	Alerte : Une faille de sécurité sur des jouets connectés expose les enfants
---	---

Une association de consommateurs britannique alerte sur une faille de sécurité liée à la connexion Bluetooth de certains jouets connectés et appelle à ce que ces derniers soient retirés de la vente.

Alors que certains ont déjà effectué les premiers achats de Noël, l'association britannique de consommateurs **Why ?** alerte les consommateurs sur le risque présenté par plusieurs jouets connectés : la peluche Furby Connect, le robot i-Que, le petit chien Toy-Fi Teddy et les animaux CloudPets.

En cause : **une faille de sécurité** qui permet à toute personne ayant une connexion Bluetooth et ayant téléchargé l'application de ces jouets de se connecter à ces derniers, sans mot de passe ou étape de sécurité.

Une situation rendue possible par la **non-sécurisation de la connexion Bluetooth** de ces jouets, selon les tests réalisés par Why ? avec l'aide de Stiftung Warentest, l'équivalent allemand de l'UFC Que choisir...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - AU RGPD
 - À LA FONCTION DE DPO
- **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - ÉTAT DES LIEUX RGPD de vos traitements)
 - MISE EN CONFORMITÉ RGPD de vos traitements
 - SUIVI de l'évolution de vos traitements
- **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - ORDINATEURS (**Photos / E-mails / Fichiers**)
 - TÉLÉPHONES (récupération de **Photos / SMS**)
 - SYSTÈMES NUMÉRIQUES
- **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - SYSTÈMES DE **VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *VIDÉO – Une faille de sécurité sur des jouets connectés expose les enfants*

Loi renseignement : une première «boîte noire» activée pour surveiller les communications

<input type="checkbox"/>	Loi renseignement : une
<input type="checkbox"/>	première «boîte noire»
	activée pour surveiller
	les communications

Ce dispositif donne aux services de renseignement français un moyen d'analyser automatiquement les métadonnées des communications Internet, notamment pour lutter contre le terrorisme.

De nouvelles oreilles pour le renseignement. Longtemps inactives, les boîtes noires sont désormais en cours de déploiement. Francis Delon, le président de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), l'a révélé à l'occasion d'une conférence organisée à Grenoble. Il précise qu'une première boîte noire a été activée «début octobre», à l'issue d'un «travail qui a duré plusieurs mois».

Prévu par l'article 851-3 du Code de la sécurité intérieure, le dispositif a été particulièrement critiqué en amont du vote de la loi renseignement de 2015. Il permet aux services de renseignement d'analyser de grandes quantités de métadonnées (relatives au contexte d'un message, comme son origine ou sa date d'envoi) à la volée, afin de détecter une éventuelle menace terroriste. Francis Delon se veut néanmoins rassurant. «Les données récoltées sont des données de connexion anonymisées, recueillies de façon non ciblée pour être mises dans une sorte de grande marmite étanche», a-t-il résumé, par une métaphore de son cru...[lire la suite]

LE NET EXPERT

:

- **FORMATIONS / SENSIBILISATION :**
 - **CYBERCRIMINALITÉ**
 - **PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**
 - **AU RGPD**
 - **À LA FONCTION DE DPO**
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD / CNIL**
 - **ÉTAT DES LIEUX RGPD** de vos traitements)
 - **MISE EN CONFORMITÉ RGPD** de vos traitements
 - **SUIVI** de l'évolution de vos traitements
 - **RECHERCHE DE PREUVES** (outils Gendarmerie/Police)
 - **ORDINATEURS (Photos / E-mails / Fichiers)**
 - **TÉLÉPHONES** (récupération de **Photos / SMS**)
 - **SYSTÈMES NUMÉRIQUES**
 - **EXPERTISES & AUDITS** (certifié ISO 27005)
 - **TECHNIQUES | JUDICIAIRES | ADMINISTRATIVES**
 - **SÉCURITÉ INFORMATIQUE**
 - **SYSTÈMES DE VOTES ÉLECTRONIQUES**

Besoin d'un Expert ? contactez-nous

Notre Expert, Denis JACOPINI, est assermenté, spécialisé en **Cybercriminalité, Recherche de preuves** et en **Protection des données personnelles**. Diplômé en Cybercriminalité (Droit, Sécurité de l'information & Informatique légale), en Droit de l'Expertise Judiciaire et certifié en gestion des risques en Sécurité des Systèmes d'Information (ISO 27005), Denis JACOPINI est aussi formateur inscrit auprès de la DDRTEFP (Numéro formateur n°93 84 03041 84).



Réagissez à cet article

Source : *Loi renseignement : une première «boîte noire» activée pour surveiller les communications*

Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !

✘	Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !
---	---

Toutes les entreprises traitant des données à caractère personnel devront être conformes au nouveau règlement à partir du 25 mai 2018, date à laquelle des sanctions pourront être prononcées. À l'heure de la migration massive des données dans le Cloud, et au vu de l'impact colossal d'un manque de maîtrise des données sur l'image et la réputation de l'entreprise, les solutions doivent être conçues et mises en œuvre très rapidement.

Cependant, parmi les nouvelles obligations que l'on trouve dans le RGPD figure l'obligation par l'entreprise de notifier à la CNIL tout incident subis sur une donnée à caractère personnel sous un délai maximum de 72h si elle n'est pas en mesure de résoudre les impacts de cet incident dans ce délai.

En fonction de la gravité de la situation, la CNIL pourrait bien vous imposer de signaler cette fuite de données auprès de toutes les personnes concernées (des clients, des fournisseurs, des partenaires...). De quoi informer largement les cibles de votre marché ou pire, vos concurrents de vos faiblesses.

Une obligation qui pourraient bien vous coûter cher en conséquences sur votre réputation ...

Pour y répondre, l'entreprise doit donc maîtriser les mesures de sécurité mises en place pour assurer une sécurité suffisante autour des données personnelles qu'elle détient à savoir, toute les données que leur ont confié leur clients !

Besoin d'un accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Besoin d'une formation pour apprendre à vous

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article

Source : *Préservez votre réputation en étant en conformité avec le RGPD !*

Conseils d'un spécialiste RGPD : Comment se mettre en

conformité ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser,
Accompagner, Former et Informer

x

x

x

x

x

x

x

**Conseils d'un spécialiste
RGPD : Comment se mettre en
conformité ?**

Mettre un établissement en conformité avec le RGPD nécessite la réalisation de certaines tâches plus techniques et organisationnelles que juridiques, même si ce dernier domaine doit aussi être maîtrisé par le DPO (Data Protection Officer).

Une mise en conformité nécessitera donc une excellente connaissance en matière de sécurité informatique, d'analyse de risques, d'organisation des services, de transferts de flux de données et enfin de pédagogie pour que l'ensemble des employés de l'établissement comprenne le but de la démarche pour devenir acteur.

Les étapes à respecter sont :

1. Désigner un élément pilote ;
2. Établir une cartographie de l'ensemble des traitements de données de l'établissement ;
3. Vérifier les spécificités et dispenses propres à l'activité ou au statut de l'établissement ;
4. Analyser chaque traitement de données en profondeur pour vérifier sa conformité avec le règlement ;
5. Prioriser ses actions à mener
6. Tenir un registre dans lequel seront référencés les différents traitements des données à caractère personnel conformes et à modifier ;
7. Gérer les risques par une analyse des impacts
8. Mettre en place des procédures
9. Documenter et tenir compte de l'évolution de l'entreprise et s'assurer que la conformité est maintenue.

Ne pas oublier que le RGPD prévoit l'obligation de déclarer une faille, entraînant une fuite ou un vol de données personnelles, auprès de l'autorité de contrôle dans les 72 heures suivant l'incident. Le DPO pourra accompagner l'établissement dans la gestion de ces incidents.

Enfin, le DPO devra traiter les demandes d'accès à ses données personnelles, formulées par exemple par un client.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

- Comment se mettre en conformité avec le RGPD
 - Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement
 - Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles
 - Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données
 - Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL
 - Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi
 - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016
 - DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016
 - Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes
- Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Réagissez à cet article

Source : Denis JACOPINI et *Data Protection Officer* : un gardien pour les données personnelles